

Faut-il dépolitiser la vie publique ?

par Pierre PFLIMLIN

DÉPUIS que le problème de l'avenir de la démocratie préoccupe quiconque songe aux lendemains que prépare l'état actuel de nos institutions, les juristes se sont mis au travail. Les spécialistes les plus éminents du droit public proposent des systèmes de rechange et leurs propos méritent certes de retenir l'attention. Le temps n'est plus cependant où les aspirations politiques de la France s'exprimaient naturellement par l'élaboration de Constitutions nouvelles. Les Français d'aujourd'hui ne sont guère enclins à chercher le salut du côté de l'abbé Sieyès ou de ses émules. Sans qu'aucun d'entre nous conteste l'utilité de l'approche juridique, nous sommes de plus en plus nombreux à aborder le problème du renouveau démocratique en choisissant en premier lieu l'approche que l'on pourrait appeler *psychosociologique*.

Je rappelle brièvement les raisons de ce choix. La crise de la démocratie ne nous paraît pas imputable principalement aux déficiences de nos mécanismes constitutionnels. Les modifications successives que nous avons apportées à ces mécanismes n'ont agi qu'en surface. Il apparaît de plus en plus clairement que le mal réside dans un sentiment d'indifférence, voire de répugnance à l'égard des institutions électorales et que ce sentiment procède, au moins pour partie, d'un manque d'adaptation du système démocratique, tel qu'il est actuellement pratiqué, aux réalités sociologiques de notre temps.

Si ces prémisses sont généralement acceptées, des divergences sérieuses commencent à se manifester dès que l'on tente de dégager des éléments de solution.

La « démocratie de base »

Lorsqu'on parle de « démocratie de base », on est suspecté de vouloir enfermer la vie démocratique dans le cadre étroit des institutions locales pour lui interdire l'accès des sphères élevées où se font les grandes options nationales et internationales. La formule ne devrait pas, cependant, prêter à équivoque puisque la notion même de « base » implique l'existence d'une superstructure. Loin de nous éloigner de la démocratie à l'échelle nationale, la démocratie de base est l'un des seuls chemins sûrs qui conduisent vers son accomplissement.

Si l'on se place dans la perspective de « l'Etat éducatif » ouverte par Joseph Rovin, il est clair que l'éducation du citoyen, qui est la condition préalable de toute vie démocratique, est extrêmement difficile si elle veut, du premier coup, amener chacun des individus qui composent la nation à se sentir engagé ou même simplement concerné par les grandes décisions qui commandent le destin du pays ou du monde. Cette prétention doctrinaire de la démocratie est contre nature. Elle rebute et décourage les meilleures volontés et engendre finalement l'esprit de démission.

C'est à travers les réalités locales que la plupart des citoyens peuvent atteindre et comprendre les réalités nationales et mondiales. Il n'est pas de réunion ou de journée d'étude consacrée, par exemple, à des problèmes d'économie régionale où l'on ne parvienne aisément à insérer ces questions dans un contexte beaucoup plus vaste qui, dès lors, devient proche et intelligible.

S'il est difficile de donner à un individu le sentiment qu'il est personnellement responsable du sort de la France, nous voyons autour de nous de très nombreux Français qui se sentent vraiment responsables du sort des communautés locales où ils vivent. Or c'est à l'instant précis où l'individu commence à se sentir responsable d'une communauté qu'il accède réellement à la dignité de citoyen.

Mais cette mutation, pour importante qu'elle soit, ne doit évidemment constituer qu'une étape, un acheminement vers une prise de conscience de plus en plus haute. En diffusant et en fortifiant l'esprit démocratique sous sa forme la plus authentique, qui est le sens de la responsabilité, en permettant à des Français de plus en plus nombreux d'accéder à l'intelligence des problèmes nationaux perçus dans leur réalité concrète, la démocratie de base peut donner force et vie aux institutions démocratiques nationales, soit que les hommes qu'elle aura formés soient appelés à entrer individuellement dans ces institutions, soit que les collectivités locales soient intégrées comme telles dans le système représentatif de l'Etat.

Les collectivités publiques locales actuellement existantes ne peuvent jouer que de manière tout à fait insuff-

fisante le rôle qui est ici envisagé. La méfiance de l'Etat centralisateur a étouffé les libertés communales. Les assemblées départementales sont confinées dans un cadre étiqué qui explique pour une large part l'indifférence que vient de manifester à leur endroit le corps électoral. Il n'existe pas d'assemblées élues à l'échelon régional.

L'Etat n'a pas réussi cependant à éliminer les corps intermédiaires. Ils ont ressuscité sous forme de groupements d'intérêts verticaux, dont l'utilité n'est pas contestable mais qui, constitués pour la défense de catégories économiques ou professionnelles particulières, n'ont pas vocation à se placer dans une perspective d'intérêt général. On peut aussi redouter, certes, les particularismes locaux, mais les organes représentatifs horizontaux qui existent ou que l'on peut imaginer aux échelons communal, départemental et régional, pourraient se voir confier des tâches de conciliation et de synthèse qui prépareraient leurs membres à participer à la plus haute synthèse qui rejoint le bien commun de la nation. Le système représentatif, que nous voyons se dessécher sous nos yeux parce qu'un schématisme abstrait l'a privé de racines, serait ainsi enraciné dans les milieux de vie où se situe concrètement le destin des Français.

Mais il faut aller encore plus loin si l'on veut que le régime représentatif épouse les réalités nationales et les exprime de manière incontestable. Il faut retirer à l'élection politique le monopole qui, jusqu'à présent, apparaissait aux yeux de beaucoup comme l'essentiel de la démocratie. Il faut étoffer et diversifier la représentation populaire en y intégrant toutes les entités qui peuvent concourir valablement à la formation et à l'expression de la volonté populaire : organisations professionnelles, syndicats, mouvements de jeunes, groupements éducatifs, organismes d'action économique, sociale ou culturelle, etc.

La querelle du « corporatisme »

Un tel propos expose son auteur à se voir accuser de déviation « corporatiste ».

En réalité, rien n'est plus éloigné du corporatisme, tel qu'il a été enseigné et pratiqué, que les préoccupations de ceux qui actuellement voudraient insuffler à la démocratie une vie nouvelle en appelant en renfort toutes les « forces vives ». Le corporatisme veut répartir la nation en secteurs économiques ou professionnels organisés, chaque secteur disposant d'une certaine autonomie qui lui permet de régler ses propres affaires. Lorsqu'un tel système ne sert pas simplement de façade démocratique à un régime dictatorial, il aboutit à fragmenter dangereusement l'économie nationale et à développer dans chaque secteur un égoïsme collectif qui prend généralement une forme étroitement conservatrice et malthusienne.

C'est de tout autre chose qu'il s'agit présentement. Il est envisagé d'insérer des représentants des groupements

professionnels, sociaux et culturels dans les institutions représentatives à vocation générale, sans aucun compartimentage. Cette insertion pourrait se faire à l'échelon local, à l'échelon régional et peut-être même — comme je l'ai proposé récemment — à l'échelon national, ce qui impliquerait évidemment une transformation du Parlement qui est encore jugée dangereuse, voire scandaleuse par beaucoup de démocrates.

L'idée d'une telle novation ne procède pas de considérations doctrinales. Elle est inspirée par une constatation et par une série d'expériences.

Nous constatons que de grandes transformations se sont opérées et se poursuivent dans les organisations professionnelles et syndicales. Les dirigeants et les cadres de ces organisations — qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales, ouvrières ou patronales — ont acquis une connaissance de plus en plus approfondie des données économiques et techniques des problèmes qu'elles doivent traiter. Ils sont donc en mesure de dépasser le stade de la simple revendication qui pose un objectif sans savoir toujours s'il peut être atteint. Ils peuvent désormais participer avec compétence et efficacité aux discussions sur les voies et moyens et même élaborer eux-mêmes des solutions techniques s'insérant dans le contexte économique national et international. La connaissance des problèmes les prémunit contre les entraînements démagogiques auxquels résistent parfois plus difficilement les élus politiques. Les représentants des groupements en cause peuvent donc apporter aux institutions représentatives un concours extrêmement utile. Si certains peuvent être tentés de pratiquer un conservatisme défensif, la plupart d'entre eux seront des éléments de dynamisme et de rajeunissement.

Il se trouve, au surplus, que ces groupements subsistent, sous l'influence des événements, une évolution qui les conduit à admettre, voire même souhaiter une participation directe à la vie publique. L'apolitisme, qui était naguère un dogme intangible, compte de moins en moins de défenseurs dans leurs rangs. Paradoxalement, les organisations syndicales et les mouvements de jeunes manifestent parfois des préoccupations politiques plus vives que les partis politiques eux-mêmes lorsqu'il s'agit de grands problèmes tels que l'Europe, l'Algérie, le tiers-monde, la place de l'armée dans la nation et, précisément, l'avenir de la démocratie. Serait-il raisonnable de ne pas utiliser de manière permanente et organique ces forces démocratiques nouvelles, aujourd'hui disponibles, pour renouveler et fortifier une démocratie atteinte d'un pernicieux mal de langueur ?

Que cette utilisation soit difficile, j'en conviens. Les juristes auront du mal à définir et à agencer un système représentatif qui n'aura plus la clarté linéaire de la démocratie politique classique. Il s'agira de mettre en place et de faire fonctionner des organes représentatifs complexes, hétérogènes, où voisineront des élus du suffrage universel et des représentants d'entités fort diverses par leur vocation et leur structure.

Mais dans cette complexité, dans cette hétérogénéité même, nous découvrirons la source d'une vie démocratique plus authentique et plus intense. J'en vois la preuve dans de multiples expériences qui sont faites, d'ores et déjà, sur divers plans.

On peut en trouver des exemples dans la vie communale, dans la mesure restreinte où le centralisme étatique lui laisse une liberté de mouvement. Les comités d'action économique régionale, ou d'aménagement du territoire offrent, dans quelques régions au moins, l'image d'équipes de travail où syndicalistes, délégués des compagnies consulaires, techniciens, fonctionnaires, universitaires et hommes politiques réussissent, beaucoup plus facilement qu'on ne pourrait l'imaginer, à se retrouver sur une même longueur d'onde pour concevoir et tenter de réaliser des objectifs communs. A l'échelon national même, on voit quelques ébauches intéressantes : les commissions du Plan, la Commission des Comptes de la Nation, le Comité National d'Orientation Economique, le Conseil Supérieur du Ministère de la Construction. On y trouve même un organe constitutionnel inventé par la IV^e République et repris par la V^e, le Conseil Economique et Social, dont le principal défaut est de n'avoir qu'une influence très réduite sur les déterminations du Pouvoir.

L'intérêt de ces expériences limitées mais significatives réside dans le fait qu'elles associent à un effort commun de réflexion et d'action des hommes habituellement séparés par des cloisonnements que la doctrine peut justifier mais que l'histoire condamne parce qu'ils désintègrent la nation et asphyxient la démocratie.

Il est grand temps d'arracher les Français aux divers ghettos où ils sont enfermés pour les amener à vivre les uns avec les autres. Les déviations que l'on dénonce résultent le plus souvent de l'isolement des uns par rapport aux autres. Le technicien coupé des réalités humaines devient technocrate, le syndicaliste écarté de la vie publique revendique contre l'intérêt général, l'homme politique engagé dans le circuit fermé de la démocratie formelle devient un politicien démagogue, le militaire que l'on néglige d'associer à la vie de la nation devient un insurgé. Que tous soient réunis autour d'une même table ou dans une même enceinte, associés à une même délibération, et l'on découvre qu'il est moins difficile qu'on ne le pensait, de parler un même langage. Des cheminements peuvent être ainsi trouvés au bout desquels peut surgir, démocratiquement, une volonté nationale.

Prééminence de la politique

Est-ce que cela signifie que la démocratie ne peut être sauvée qu'au prix d'une dépolitisation de la vie publique ? L'homme politique doit-il se résigner à s'asseoir au bas bout de la table en attendant d'être éliminé ? Je ne le crois pas.

Aujourd'hui, plus que jamais, les grands problèmes nationaux et internationaux sont de nature politique. Qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'Europe, des investissements ou de la décolonisation, il s'agit de faire des choix politiques. Il n'est donc pas question de chasser la politique des domaines économique et technique, mais au contraire d'intégrer l'économie et la technique dans les perspectives et les hiérarchies de la politique. Il ne s'agit pas d'humilier les hommes politiques ou de diminuer leurs responsabilités, mais d'accroître leurs chances d'efficacité en les libérant des mécaniques qui tournent à vide et en fournissant des points d'application à leur dynamisme et à leur foi.

La doctrine elle-même doit retrouver ses droits. S'il faut sans doute jeter par-dessus bord certaines formules démocratiques qui, à force d'être ressassées loin du réel, ont perdu toute saveur et toute efficacité, il est indispensable d'affirmer avec force une doctrine démocratique.

Jean Lecanuet, tout récemment, rappelait les trois principes essentiels : La démocratie garantit les droits de la personne humaine. La démocratie permet à tout citoyen sans distinction de fortune, de classe, de conviction, d'accéder, s'il en est capable, à l'exercice du pouvoir politique. La démocratie rend possible le dialogue entre gouvernants et gouvernés, ce qui veut dire qu'elle reconnaît la légitimité de l'opposition et organise, dans la mesure du possible, la participation des citoyens à la préparation des décisions qui les concernent.

L'effort de réflexion de ceux qui veulent sauvegarder les chances de la démocratie doit tendre à donner à ces trois principes un contenu concret répondant aux exigences et aux possibilités de notre temps.

Pour garantir les Droits de l'Homme, il ne suffit plus de répéter indéfiniment les formules qu'inventèrent les Grands Ancêtres. Au temps de la radio, de la télévision, du cinéma, la personne humaine est menacée par des forces qui visent les âmes plus encore que les corps. Ce qui importe, c'est de rendre impossible le viol des foules, d'établir un statut de l'information qui garantisse à chaque citoyen l'accès à la vérité.

Il ne sert à rien de proclamer que chaque citoyen peut, en principe, s'élever jusqu'au sommet de l'Etat si l'égalité des chances n'est pas réalisée par la démocratisation de l'enseignement.

Le dialogue, enfin, entre gouvernants et gouvernés ne pourra être instauré véritablement que lorsque nous aurons réussi à construire un véritable régime représentatif. On peut penser que les voies que j'ai tenté de défricher quelque peu conduisent à des impasses. Je souhaite que d'autres explorateurs se mettent en route. Ce qui me paraît certain, c'est que nous ne réussirons à faire vivre la démocratie que dans la mesure où nous parviendrons à créer des institutions représentatives dans lesquelles le peuple reconnaîtra son image.

Pierre PFLIMLIN.